

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16 novembre 2018

Dossier complet le :

16 novembre 2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3606

1. Intitulé du projet

Requalification du site Orange à Nantes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

La Gaudinière

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD Grégoire, Directeur Général

RCS / SIRET

5 3 2 | 0 4 5 | 3 8 2 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions, opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté Surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²	Le projet de requalification du site Orange, rue de la Gaudinière à Nantes, porte sur la réalisation d'environ 21 000 m ² de surface de plancher et sur un terrain d'assiette d'environ 1,22 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 300 logements, avec une programmation diversifiée : logement libre, logement social, logement abordable, résidence services seniors (environ 90 logements), local d'activité

Le projet intégrera la réalisation d'un parc de stationnement de 340 à 350 places en sous-sol.

La réalisation du projet nécessitera la déconstruction de l'ensemble des bâtiments présents sur le site, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- bâtiment nord-ouest - 626 m² - sous-sol+rez-de-chaussée+7 étages
- bâtiment est - 647 m² - rez-de-chaussée+6 étages
- bâtiment nord - 1 605 m² - rez-de-chaussée
- bâtiment sud - 450 m² - rez-de-chaussée

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) de Nantes Métropole en cours d'élaboration.

Le départ du siège social d'Orange libère un site d'environ 1,25 ha à proximité du Parc de la Gaudinière au nord de la Ville de Nantes.

Le site fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, qui fixe les objectifs suivants :

- Développer un programme à dominante résidentielle permettant d'accueillir une diversité de nouveaux habitants.
- Ouvrir le site vers l'extérieur par des liaisons piétonnes sources d'usage collectif afin d'instaurer une meilleure relation avec les séquences urbaines qui le bordent.
- Proposer un projet de paysage qualifiant autant les franges que le cœur du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation des travaux comprendra :

- en première phase : la déconstruction des bâtiments existants, à la libération des locaux par Orange (en 2020)
- en seconde phase : la construction des logements en 1 ou 2 tranches à définir

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après son aménagement, le site (bâtiments, espaces verts, parkings, voiries internes...) sera géré par plusieurs copropriétés, ainsi qu'une ASL (Association Syndicale Libre) ou une AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) pour les espaces communs.

Le site sera accessible :

- pour les piétons, à partir des voies encadrant le site au nord, à l'est et au sud : rue Hector Berlioz, rue de la Gaudinière et rue Maurice Chevallier
- en voiture, depuis deux points d'accès positionnés sur les rues Hector Berlioz et Maurice Chevallier

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à une procédure de permis de démolir et de permis de construire au titre des articles L421-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- au dépôt auprès de Nantes Métropole et de la DDTM de Loire-Atlantique d'une note hydraulique relative au rejet des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	19 000 m ²
Surface d'assiette du projet	1,22 ha
Nombre de logements	environ 300 logements
Hauteur des bâtiments	R+2 à R+10

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- rue de la Gaudinière
- rue Hector Berlioz
- rue Maurice Chevalier
Commune de Nantes
Département de Loire-Atlantique

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 4 ' 4 0 " 880 Lat. 4 7 ° 1 4 ' 2 0 " 9 1 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Nantes Métropole a été adopté le 10 février 2017. Selon les cartes stratégiques du bruit établies sur la commune de Nantes, le site du projet est concerné par des niveaux sonores allant de la tranche 50-55 dB à l'intérieur du site à la tranche 65-70 dB en bordure de la rue de la Gaudinière et de la rue Berlioz.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, indice de site ou zone de sensibilité archéologique, ni élément patrimonial remarquable n'est recensé sur le secteur d'étude.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En termes de Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), la commune de Nantes est concernée par : - le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Loire aval Agglo Nantaise - le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Sèvre Nantaise Le secteur d'étude n'est pas concerné par ces PPRI. Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ne concerne le territoire de Nantes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément relatif à des sites industriels ou sols pollués n'est recensé sur le secteur (sources : bases de données BASIAS et BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé au plus près à 3,3 km des sites Natura 2000 FR5200621 (Directive Habitats) et FR5210103 (Directive Oiseaux) concernant l'Estuaire de la Loire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul prélèvement d'eau engendré par le projet correspond à l'alimentation en eau potable des logements construits. Le projet sera alimenté en eau potable par le réseau public géré par Nantes Métropole, à partir d'eau prélevée en Loire et traitée à l'usine de la Roche.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux pourra nécessiter la collecte et l'évacuation des eaux lors des opérations de terrassements en cas d'intervention en période pluvieuse. La présence d'eau relevée dans le cadre des premières études géotechniques ne permet pas de conclure sur la présence d'une nappe. Des études complémentaires seront mises en œuvre préalablement à la réalisation des travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux résultant de la déconstruction des bâtiments existants seront soit réutilisés sur place, soit évacués vers des filières d'élimination ou de valorisation adaptées, en fonction de leur nature. Sur la base des caractéristiques des bâtiments à déconstruire et des ratios fournis par l'ADEME (étude 2016), on peut estimer les quantités de déchets à : - 11 592 tonnes de déchets inertes - 812 tonnes de déchets non dangereux - 197 tonnes de déchets dangereux Ces chiffres, basés sur des ratios, sont donnés à titre indicatifs
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où il s'inscrit sur des espaces artificialisés (bâtiments, parkings), dans un environnement urbain très dense, le site ne recèle pas d'habitats naturels, ni de végétation remarquable, ni potentialités d'accueil pour la faune, susceptibles d'être affectés par la réalisation du projet. Notamment, aucun indice de présence d'insectes xylophages, ni cavité pouvant être utilisée par des oiseaux ou chauves-souris, n'a été observé au niveau des quelques arbres présents sur le site (essentiellement des platanes). Enfin, le site ne constitue pas un élément de la Trame verte et bleue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au plus près à 3,3 km des sites Natura 2000 concernant l'Estuaire de la Loire et n'aura pas d'impacts directs sur cet espace, ni sur les habitats et espèces qui y sont rattachés. Les éventuels effets indirects pouvant être liés à des rejets (eaux usées, eaux pluviales) aboutissant au réseau hydrographique intégré dans ces sites seront gérés dans le cadre du raccordement au réseau d'assainissement de Nantes Métropole et grâce à la mise en œuvre de dispositifs de rétention des eaux pluviales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet ne concerne que des secteurs artificialisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nantes est concernée par des Plans de Prévention du Risque Inondation qui n'affectent pas le secteur du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires potentiels sont liés à la présence d'amiante dans les bâtiments actuels qui seront déconstruits. La mise en œuvre de ces travaux se fera dans le strict respect de la réglementation en vigueur pour éviter tout impact sur la santé humaine.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux induira un trafic lié à l'évacuation des matériaux de déconstruction et à l'apport de matériaux de constructions, ainsi qu'au personnel intervenant sur le site. A terme, le projet induira des déplacements, estimés à 4 /habitant/jour soit 1680/jour (210 logts et 2 hab/logt). En appliquant les objectifs 2030 du futur PDU, les déplacements se répartiraient entre piétons 35% - cycles 15% - tram/bus 18% - passager voiture 7% - conducteur véhicule motorisé individuel 25%
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit lié au fonctionnement du nouveau quartier correspond au trafic automobile généré. Celui-ci, estimé à 420 véhicules/jour (cf. ci-dessus), sera réparti sur 2 axes et n'induit pas de dégradation notable du contexte sonore. Le site du projet s'inscrit dans une ambiance sonore influencée par la circulation assez dense, qui sera prise en compte dans la construction et l'isolation acoustique des nouveaux bâtiments

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations peuvent être provoquées par la réalisation de certains travaux de terrassement et creusement des fondations.</p> <p>Une étude de sol sera réalisée prochainement pour déterminer la nature des sols rencontrés.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de nouvelles émissions lumineuses importantes, dans la mesure où le quartier bénéficie déjà d'un éclairage public. Seuls quelques éclairages ponctuels ou balisages lumineux seront mis en place au niveau des espaces publics et cheminements internes au nouveau quartier. Ils seront conçus et gérés de façon à limiter leur impact : éclairage vers le sol, conception permettant une gestion adaptée au besoin réel (réduction de l'intensité, possibilité de coupure...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'entraînera pas de modification notable des conditions de ruissellement sur le site et des débits des rejets d'eaux pluviales. Celles-ci seront collectées et évacuées, après régulation conformément au règlement d'assainissement, vers le réseau de Nantes Métropole.</p> <p>Une note hydraulique sera établie pour préciser les modalités de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine, essentiellement du fait de la construction de logements, d'effluents domestiques qui seront acheminés à la station d'épuration de Tougas, localisée sur le territoire de Nantes.</p> <p>Le flux peut être estimé à 408 équivalents-habitants (210 logements - 2 habitants/logement x 0,8 EH/hbt + 90 logements seniors x 0,8 EH/logt).</p> <p>La station d'épuration communale de Tougas (600 000 EH pour une charge entrante de 461 605 EH en 2016), conforme en équipements et en performance (données 2016), est en mesure de traiter les effluents du projet</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par le projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées, notamment en ce qui concerne les déchets dangereux (par exemple, amiante présente dans quelques éléments des bâtiments existants, amenés à être déconstruits) - les déchets ménagers produits par les futurs habitants, dont la collecte et le traitement seront assurés par Nantes Métropole

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'un traitement paysager avec notamment : - un traitement qualitatif des franges mitoyennes ouest et sud - la création d'un îlot végétalisé au cœur du projet - la conservation d'arbres existants Au total, le projet intégrera environ 60 % d'espaces paysagers. L'implantation des nouveaux bâtiments se fera en remplacement de bâtiments existants, déjà volumineux, avec une attention particulière en termes d'épannelage et sur l'interface avec les secteurs riverains.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet substituera un programme urbain principalement à vocation d'habitat à un ensemble accueillant actuellement des activités (Orange - Direction Régionale des Pays de la Loire)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures concernent en premier lieu la gestion qualitative du chantier, comprenant notamment la déconstruction de bâtiments, pour tenir compte du contexte urbain très dense et limiter les différents types de nuisances sur le voisinage (trafic, bruit, vibrations, déchets...).

Par ailleurs, les dispositions et mesures destinées à favoriser l'insertion environnementale des aménagements concernent essentiellement la qualité architecturale et paysagère du projet :

- créer un espace végétalisé, dans lequel s'inscrit le projet d'architecture,
- filtre végétal côté ouest vis à vis de la résidence Longchamps
- coulisses végétales axées est-ouest connectées à la rue de la Gaudinière
- retraits végétalisés ponctuels le long de la rue Hector Berlioz

Concernant les déplacements, l'accent sera mis sur les déplacements actifs, avec des connexions facilitées (grandes porosités piétonnes) vers les différentes voies encadrant le site.

Enfin, des mesures de régulation des eaux pluviales seront mises en œuvre pour respecter les objectifs fixés par Nantes Métropole pour leur rejet vers le réseau d'assainissement.

Un document précisant et illustrant certaines mesures figure en annexe 8.2

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En premier lieu, rappelons que ce projet fait l'objet d'une OAP dans le cadre de l'élaboration du PLUM de Nantes Métropole.

Les principaux enjeux de ce projet concernent :

- la réalisation des travaux et notamment la déconstruction des bâtiments existants. Ces points seront traités dans le cadre de la gestion du chantier, par la mise en œuvre d'études et de mesures spécifiques
- l'insertion paysagère de l'ensemble : les études architecturales et paysagères seront menées en étroite concertation avec les services de Nantes Métropole et de la ville de Nantes pour garantir la qualité du projet, avec une concertation continue de la population, déjà engagée. Ainsi, ces enjeux très ciblés, étant traités dans le cadre d'études spécifiques, la mise en œuvre d'une évaluation environnementale n'apparaît pas indispensable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Compléments détaillant et illustrant certaines mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (cf. § 6.4) - Mesures relatives à la gestion des travaux - Insertion paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

15/11/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

